

<https://ricochets.cc/Rachetons-collectivement-La-Chapelle-7950.html>



Rachetons collectivement La Chapelle !

- Les Articles -



Publication date: vendredi 1er novembre 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Pour participer à la cagnotte en ligne, c'est ici :

<https://www.helloasso.com/associations/la-chapelle/collectes/rachetons-collectivement-la-chapelle>

La Chapelle, c'est quoi ?

Lieu d'expérimentation sociale, politique et culturelle, la Chapelle accueille depuis trente ans réunions de collectifs, spectacles, assemblées de lutte, soirées de soutien, cantines populaires...

Depuis 1993, La Chapelle existe et persiste grâce à l'énergie de ses participant.es et des collectifs qui la soutiennent. Cette dynamique a permis à ce squat de résister aux différentes attaques qui ont parsemé son histoire et de devenir un outil de rencontres, de partage et d'échanges, au service des projets alternatifs pour une ville à vivre et non à consommer.

Se rencontrer, débattre, s'auto-former, se retrouver, s'organiser

La Chapelle a originellement été squattée par des anti-nucléaires qui l'utilisait comme base arrière pour préparer leurs actions. Aujourd'hui, c'est tout un réseau de collectifs et d'associations qui l'investissent pour s'organiser : des compagnies de théâtre et des soupes populaires, des travailleuses en luttés et des goûters punk, des lectures poétiques et des assemblées de luttés, des rencontres anti-carcérales et des groupes queers, des repas de quartier et des comités de soutien aux ZAD d'ici et d'ailleurs, des luttés pour le droit à la ville et des féministes, du soutien aux réfugié-es et des squatteur-euses, des ateliers d'éducation populaire et des antimilitaristes, du stockage de matos et des cabarets, des antifascistes et des arpentages, des solidarités internationales et des projections de film, des distributions de légumes et des luttés contre les frontières, de la danse et de l'antirép', sa librairie autogérée et sa fête du livre, son Noël des Enfants Perdus où se côtoient habitué-es du lieu, mineurs étrangers et personnes isolées du quartier.

La Chapelle a agit comme passerelle de politisation pour nombre d'entre nous et reste une base arrière pour nous tous.tes.

Pour en savoir plus sur La Chapelle, son fonctionnement, son histoire : <https://lachapelleoulouse.com>

Lecture

[La Chapelle, du squat au rachat collectif, la dernière ligne droite.](#) par [ATELIER IDEAL

-Â» <https://vimeo.com/lachapelleoulouse>]

<https://player.vimeo.com/video/1014369825>

Des travaux bientôt finalisés !

Grâce à d'innombrables coups de main, de nombreux plans de récup' de matériaux et à un 1er appel aux dons en 2017, nous avons mené des travaux de mise aux normes du lieu. Plusieurs milliers d'euros de charpente, de palettes

de tuiles et de briques et d'autres matériaux de chantier ont été récupérés auprès d'associations et de professionnels amis du lieu. La toiture a été complètement rénovée et les travaux de mise en conformité ont été réalisés : électricité, alarme incendie, modification des portes et cloisons, ou encore accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La grande salle est déjà terminée et il ne reste que les extérieurs (allée et toilettes) à finaliser. Si peu d'évènements ont pu être accueillis ces derniers temps du fait de tous ces travaux, La Chapelle va donc pouvoir réouvrir très bientôt son portail au public !

Pourquoi maintenant acheter La Chapelle ?

En 2018, l'association a signé un bail emphytéotique qui lui donne les droits et les devoirs d'un propriétaire pendant 40 ans. Elle a également obtenu de la Mairie une **promesse de vente** de La Chapelle au prix de **100 000 Euros**. Cette possibilité de pérenniser un lieu si vaste, idéalement situé au centre-ville de Toulouse, au bénéfice de tant de collectifs et d'associations, est une chance unique. Alors, nous nous projetons au-delà du bail emphytéotique, au-delà de notre seul collectif... et nous faisons le voeu que ce lieu si cher à tous et toutes devienne la propriété de tous et toutes via le système de la propriété d'usage.

La propriété d'usage collective, c'est quoi ?

L'objectif principal de la propriété d'usage telle que nous l'envisageons est de soustraire définitivement la Chapelle à la spéculation immobilière. Ce n'est donc pas seulement devenir propriétaire de la Chapelle, mais s'assurer qu'elle ne puisse plus être revendue, ni transformée en une salle de spectacle apolitique.

L'association La Chapelle deviendra propriétaire du lieu. Elle aura pour seuls membres 4 associations : les 3 associations usagères régulières du lieu (l'Atelier Idéal, le Kiosk et la Dérive Jubilatoire) ainsi qu'une dernière association qui regroupera les membres de soutien.

Cette dernière association pourra ainsi jouer un rôle de médiation et de contre-pouvoir en cas de conflit au sein du lieu qui risquerait de déboucher sur une vente ou une dénaturer du projet.

Nous nous inspirons notamment de réseaux de lieux autogérés qui ont adopté ce principe de propriété collective d'usage telles que le [CLIP](#) ou [ANTIDOTE](#). Dès leur finalisation, les statuts de l'association La Chapelle seront disponibles sur [notre site](#).



Où ira l'argent ?

Nous avons donc budgétisé cet achat collectif pour ne pas manquer cette occasion unique de pérenniser un lieu et de le soustraire définitivement à la spéculation immobilière !

Palier 1

100 000 Euros correspondent à la promesse de vente de la Mairie (prix négocié et fixe depuis 2018)

20 000 Euros supplémentaires seront nécessaires pour les frais d'acte notarié et les frais de commissaire aux comptes (certification des comptes du Fonds de Dotation La Chapelle qui collecte vos dons).

Si ce 1er palier à 120 000 Euros est atteint, nous pouvons acheter La Chapelle !

Palier 2

Nous souhaitons profiter de l'élan de cet appel aux dons pour atteindre un second palier de 30 000 Euros supplémentaires. Cela permettrait de financer certains travaux qui resteront nécessaires au-delà de la mise aux normes (élagage des arbres du jardin, renouvellement des enduits des murs, rénovation de la petite maison attenante...), d'anticiper sur les frais futurs induits par la mise aux normes (entretien et maintenances des équipements de sécurité (alarme incendie, extincteurs, électricité, défibrillateur, ...), mais aussi de renouveler les équipements techniques principaux de la Chapelle (lumières de scène en LED, renouvellement de la sono, mobilier, système de traitement du son, ...).

L'objectif final est ainsi fixé à 150 000 Euros ce qui reste très modique en regard de l'importance du lieu depuis 30 ans à Toulouse !

Défiscalisation des dons

La Chapelle est une association reconnue d'intérêt général.

En conséquence, les dons faits à la Chapelle ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable (mais lorsque le montant de vos dons dépasse cette limite, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions).

Tout cela est expliqué très clairement sur [cette page du site du ministère de l'économie](#).

Donc, un don de 100 Euros ne coûte en réalité que 33 Euros à une personne imposable et un don de 1000 Euros seulement 333 Euros.

Au moment où vous validerez votre don, la plateforme HelloAsso enverra automatiquement à l'adresse mail que vous avez fourni un reçu fiscal à votre nom.

Rachetons collectivement La Chapelle !

Puis pour bénéficier de la réduction d'impôt, il vous suffit d'indiquer le montant de votre don dans la case 7UF de votre déclaration d'impôt [comme expliqué ici sur impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Pour participer à la cagnotte en ligne, c'est ici :

<https://www.helloasso.com/associations/la-chapelle/collectes/rachetons-collectivement-la-chapelle>

